

## **REPONSE A L' UNION EUROPEENNE.**

A propos de la « déclaration de l'UE.. sur la déclaration du gouvernement du Rwanda... »

La Commission parlementaire rwandaise chargée d'enquêter sur la persistance de l'idéologie génocidaire en a vu et entendu de toutes les couleurs.

Citons l'indignation de tous les évêques du Rwanda, lue en chaire dans les églises et répercutée dans le monde entier (urbi et orbi) par toutes les succursales de la plus vieille et la plus vaste multinationale.

Citons la colère de l'évêque de Gikongoro devenu emblématique par son séjour en prison et sa relaxe après une accusation de génocide. Et récemment (6.10.04) la « déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur la déclaration du gouvernement du Rwanda concernant le rapport parlementaire consacré à l'idéologie génocidaire ».

Il y aurait à dire sur une déclaration des Evêques qui soulève encore une fois l'interrogation récurrente : mais où est donc l'église catholique que n'engagent ni les actes de ses membres ni le comportement de ses institutions ?

Il y aurait à rappeler à un évêque manifestement averti du droit qu'on ne demande pas à la justice d'être juste mais d'être légale. On se contentera ici de commenter la déclaration de l'Union européenne qui vaut, comme on dit, son pesant d'or, puisque l'enjeu en est une aide économique substantielle à la reconstruction du Rwanda. Et dire qu'on a connu le bon vieux temps d'avant les conditionnalités !

En outre, la déclaration de l'Union européenne a l'avantage (ou l'inconvénient ?) de récapituler en une page les stéréotypes du malentendu qui persiste entre ce qu'on appelle la « communauté internationale » et le nouveau Rwanda.

### **Où l'UE cherche noise au Rwanda.**

Après avoir pris acte de la déclaration du gouvernement rwandais de « lancer une nouvelle enquête approfondie », l'UE « regrette que le gouvernement du Rwanda n'ait pas déclaré en termes non ambigus que les personnes mentionnées dans le rapport sont présumées innocentes jusqu'à preuve du contraire ».

A lire ces mots on croirait d'abord que le gouvernement rwandais a fait une déclaration en termes ambigus pour l'Union européenne ; on se demande ensuite comment on peut mieux déclarer la présomption d'innocence qu'en lançant « une nouvelle enquête » et, enfin, pourquoi il vaut la peine de déclarer une présomption d'innocence qui va toujours de soi pour tout accusé dans un Etat de droit.

L'UE y répond d'une façon apparemment inattendue, mais conforme au stéréotype qui accompagne, dans certains milieux, toute déclaration sur le Rwanda : il y aurait risque d'un « effet d'intimidation » pour les personnes publiquement accusées par le rapport parlementaire. On oublie que la commission, qui ne fait que des recommandations au parlement, n'est pas une instance judiciaire.

Pour comprendre une telle préoccupation, il faut savoir que l'UE est soumise à des lobbies contradictoires et mal informés d'ONG, d'experts plus ou moins expérimentés et d'une opposition rwandaise factice. On en perçoit l'écho et même le vocabulaire dans la « déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne ».

En lançant « une nouvelle enquête approfondie », le gouvernement rwandais a clairement montré qu'il considérait les personnes accusées ou soupçonnées comme présumées innocentes, à moins de chercher noise à ce gouvernement et de lui faire un procès d'intention. Ceci se fait souvent ; venant de l'UE, ce serait d'une autre gravité.

### **Une assurance réconfortante.**

L'Union européenne reconnaît que, au Rwanda, le chemin qui mène à la réconciliation est encore semé de « nombreux obstacles » ; elle se montre sensible aux « blessures causées par le génocide et la guerre » et « fait sienne la conclusion du rapport selon laquelle les responsables de l'intimidation et du meurtre de survivants et de témoins devraient être traduits en justice ». Elle « donne l'assurance qu'elle continuera de soutenir les efforts visant à maintenir vivant le souvenir du génocide, tant au niveau national qu'international ».

Cette déclaration, réaliste et généreuse, se démarque de tout ce que nous avons l'habitude d'entendre. Les critiques habituelles des organisations « spécialisées » se cantonnent, en général, dans la diabolisation d'un Rwanda qui ne correspond pas à leurs vœux. Encore un peu et l'UE reconnaîtra que le Rwanda fait des efforts pour reconstruire l'unité et réconcilier les Rwandais après le génocide de 1994.

Pour voir à quel point cette partie de la déclaration est remarquable, il faut savoir que les informations sur lesquelles l'UE, comme d'autres agences étrangères (HRW, AI, ICG, etc), base ses appréciations sur le Rwanda viennent essentiellement des milieux diplomatiques et d'ONG de Kigali, généralement allergiques à tout ce qui est proche du FPR, la principale formation politique du pays.

Les chancelleries et les ONG, qui ignorent la langue du pays, s'informent auprès de leur personnel rwandais, dont la « distance » au FPR est une vertu cardinale ; les chancelleries et les ONG communiquent ces informations aux enquêteurs qui vont ensuite les « recouper » auprès du même personnel et la boucle est bouclée. L'UE semble se démarquer quelque peu du cercle vicieux. Quelque peu ! Car, « toutefois »...

### **Idéologie génocidaire et divisionnisme.**

« L'UE est toutefois préoccupée par l'emploi **très large** (sic) des termes d'« idéologie génocidaire » et de « divisionnisme » et insiste sur « la nécessité de clarifier la définition de ces termes ».

Confucius disait que le désordre de la société commence par le désordre dans les dénominations. Albert Camus disait que le malheur du monde vient du mauvais emploi des mots. Mais on croyait que tout cela était d'ores et déjà clarifié ! Il y a eu une loi sur le divisionnisme, il y a des articles de la Constitution, des flots d'encre ont coulé pour expliquer tout cela. Mais non, il faut toujours recommencer.

Telle ONG qui n'accorde de l'emploi qu'aux gens de telle province est divisionniste ; telle ambassade qui, avant l'embauche, demande l'ethnie du candidat et n'engage que les gens d'une ethnie est divisionniste, etc..

Et le jour où on descendra aux clans et aux sous-clans, on sera encore plus loin dans le divisionnisme. En fait, pour se prémunir de l'accusation de divisionnisme, il suffirait d'acquiescer la conviction selon laquelle « un Rwandais est un Rwandais » et c'est tout.

L'Etat rwandais est fait de l'unité des citoyens et non de la juxtaposition des ethnies, des régions, des clans ou des religions.

Mais alors on dit : « vous niez l'existence des Hutus, des Tutsis et des Twas au Rwanda ». Cette affirmation est fautive et absurde. Personne, au Rwanda, n'a nié l'existence des Hutus, des Twas et des Tutsis. Les Tutsis, les Twas et les Hutus existent sans doute depuis des siècles. Que ce ne soit pas des ethnies au sens des ethnologues, c'est une autre question.

L'Etat rwandais n'est pas basé sur l'identité « ethnique » ; il est basé sur la citoyenneté rwandaise. On peut le comprendre par comparaison. L'Etat belge est basé sur la distinction entre Wallons et Flamands. C'est pour cela qu'il existe une commission chargée de l'équilibre ethnique dans les administrations. C'est pour cela qu'un chercheur belge, Filip Reyntjens, confondant la Belgique et le Rwanda (ou croyant qu'un colonisé doit suivre son colonisateur pour le meilleur et pour le pire), publie le nombre des Hutus et des Tutsis dans l'administration rwandaise.

L'Etat français n'est pas basé sur la distinction entre Bretons, Alsaciens, Corses, etc.. : il est basé sur le citoyen français. Quand un gouvernement français se forme, Filip Reyntjens ne publie pas le nombre de ministres Corses, Bretons ou Alsaciens.

Le Rwanda a des raisons solides et même des raisons récentes de fonder la vie politique sur le citoyen rwandais. Les deux premières républiques, en fondant la vie politique sur l'identité ethnique, ont installé le divisionnisme au cœur de la vie rwandaise.

Cela nous a menés à l'exclusion et au génocide ( tant pis pour ceux qui ne supportent plus d'entendre ce mot). Pour être plus juste, un évêque catholique avait déjà déclaré aux autorités coloniales qu'il y avait au Rwanda une race supérieure à toutes les autres et née pour exercer le pouvoir. Là est la racine des choses. Mais on nous dit qu'un évêque catholique, fût-il conseiller de la colonie, n'engage pas l'Eglise catholique. Passons. Et puisque la division ethnique a mené les Rwandais au génocide, ils ont quelque raison de penser que tout ce qui sent la division des Rwandais sert l'idéologie génocidaire.

**« Stopper le génocide avant qu'il ne devienne un génocide » (HRW).**

Dans un écrit intitulé « Rwanda : leçons apprises. 10 ans après le génocide », HRW cite comme « leçon numéro un : stopper le génocide avant qu'il ne devienne un génocide ». Car, dit HRW, « les pratiques qui l'ont rendu possible se sont développées sur plusieurs années ».

« Pendant des décennies...une discrimination à l'encontre des Tutsi,..a classé les citoyens en catégories selon leur appartenance ethnique,... a exigé de tous les adultes qu'ils aient sur eux des papiers spécifiant leur groupe ethnique. Ces papiers d'identité ont été utilisés pour sélectionner puis massacrer les Tutsi pendant le génocide ».

Les organisations qui exigent, pour embaucher, de donner son label ethnique et écartent d'office le Tutsi, sont-elles conscientes qu'elles rappellent ainsi les barrages du génocide? Sont-elles conscientes qu'elles constituent un obstacle à la réconciliation des Rwandais ? Il faut « stopper le génocide avant qu'il ne devienne un génocide ».

HRW écrivait cela le 29 mars 2004, à l'approche de la commémoration du génocide des Tutsis. HRW allait même plus loin, poussé par la grâce du moment, et recommandait (leçon numéro quatre) d'« être vigilant sur l'impact de modèles négatifs dans les régions voisines ».

Malheureusement, HRW semble l'avoir oublié depuis lors. Or si l'on veut être cohérent, il ne suffit pas de combattre le retour de l'idéologie divisionniste et génocidaire quinze jours avant et quinze jours après la commémoration du génocide.

Un peu avant la commémoration, HRW et AI ne voyaient qu'une volonté de monopole politique dans l'interdiction d'une formation ethniste, le MDR-Parméhutu, fondatrice de l'ethnisme politique au Rwanda.

Récemment, HRW, dans un rapport ( sur le massacre de Gatumba au Burundi, 13.8.04) semble trouver une circonstance atténuante aux massacres : la crainte diffuse dans la région d'un empire tutsi hima !

Le Rwanda ne peut abandonner sa vigilance contre le génocide à des organisations, comme HRW, si méritantes soient-elles, dont les convictions et les « leçons apprises » fluctuent selon les saisons.

De toutes façons, s'il y a génocide, leur personnel sera évacué du Rwanda : ils ne subiront pas les conséquences de leurs erreurs.

### **Faut-il instituer la tyrannie de la liberté ?**

La liberté est une valeur suprême ; la culture rwandaise la connaît et les institutions du Rwanda la reconnaissent et l'ont traduite en chose écrite. En cela le Rwanda est sur la même longueur d'ondes que l'UE quand elle déclare que « la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse sont les fondements de tout Etat démocratique ».

La culture rwandaise reconnaît que la personne humaine est autonome et n'a d'autre souverain que son propre cœur (kami ka muntu ni umutima we). Cette autonomie est théoriquement sans limites. « Au gré de ce que veut son cœur, on peut préférer le tabac au lait » (icyo umutima ukunze amata aguranwa itabi) ; on est libre de mettre fin à sa vie, pour échapper au déshonneur, par exemple.

La personne humaine ne peut obéir à une autorité extérieure que si elle l'a choisie elle-même. Là est le fondement du pouvoir démocratique. Le citoyen choisit ses dirigeants, leur demande des comptes et, au besoin, les remplace. Tel est le fondement du choix rwandais pour la démocratie.

Mais la culture rwandaise estime également que la personne humaine doit vivre en société (kubâna). Dès lors il faut « s'entendre » et créer des lois et des règlements pour organiser toutes ces libertés souveraines.

La liberté sans limites est impossible dans une société. Au nom de la liberté de la personne, les automobilistes de Kigali ne peuvent pas rouler à droite ou à gauche selon leur humeur du jour. Vous imaginez le gâchis ! D'autre part, une liberté sans frontières pour certaines catégories de la population serait sans fondement et équivaldrait à la tyrannie de quelques-uns. Il serait irréaliste de se battre pour une immunité médiatique.

### **Un « espace politique » pour « opinions et conceptions différentes ».**

Toute société est fondée sur un minimum de valeurs qui ont le consensus de tout le monde. Au Rwanda ces valeurs sont l'unité, la démocratie et le développement. L'unité des citoyens et non l'unité des ethnies ; la démocratie ( un mot grec, certes, mais qui désigne une aspiration universelle, on l'a vu) ; le développement qui est l'expression du dynamisme d'une société qui veut vivre et progresser.

Remarquons en passant que, au Rwanda, la démocratie n'est pas une valeur alimentaire ( pour faire plaisir aux bailleurs de fonds) ni une valeur importée mais une conviction basée sur l'approfondissement de la culture nationale et l'expérience historique des méfaits de l'inégalité.

Dans une société occupée à reconstruire son unité, à fonder la démocratie pour fonder son harmonie, à créer un développement dynamique pour vivre et survivre, où donc trouver un « espace politique » pour « permettre l'expression d'opinions et de conceptions différentes » ? « Ceux qui ne parlent pas le même langage que l'Etat » (abatavuga rumwe na Leta), que disent-ils quand on dit « unité » ? que disent-ils quand on dit « démocratie » ? que disent-ils quand on dit « développement » ? D'une part le Rwanda ne voit pas d'alternatives à l'unité, à la démocratie et au développement ; d'autre part, dans un referendum, le peuple rwandais a choisi cette voie.

La fascination du modèle occidental peut créer la confusion, soit parce qu'on n'a connu rien d'autre (c'est le cas de certains Occidentaux), soit que, non encore sevré de la colonisation, on croit que hors de l'imitation de l'Occident il n'y a point de salut.

En Occident il est facile d'avoir «opinions et conceptions différentes »: on peut être pour ou contre le mariage des hommes entre eux, on peut être pour ou contre l'augmentation des impôts, être pour ou contre le survol des villes , la nuit, pour ou contre la date d'ouverture de la chasse, que sais-je encore. Il suffit d'écouter les débats politiques en Europe et en Amérique.

Le Rwanda est encore occupé à poser les fondements d'une coexistence sereine entre des citoyens qu'a opposés un demi-siècle d'ethnisme sectaire. On se paiera peut-être un jour le luxe de songer à renverser un gouvernement pour avoir permis de troubler le sommeil des gens. Pour le moment on en est encore à combattre tout projet politique qui enlèverait aux Rwandais la possibilité de vivre et de vivre ensemble.

D'ailleurs, dans le cadre défini de l'unité, de la démocratie et du développement, des espaces multiples sont prévus par la Constitution et par les lois, non pas pour créer une opposition à l'unité des citoyens, à l'égalité démocratique et au dynamisme du développement.

Mais pour dire, selon les sensibilités de chacun ou de chaque formation politique, la meilleure façon de raffermir l'unité et la démocratie et de fonder un développement durable. C'est là que sont ouverts des espaces pour « opinions et conceptions différentes ».

Le forum des partis (art.56 de la Constitution), quoi qu'on dise, a pour objectif d'institutionnaliser le débat permanent entre toutes les formations politiques, qui sont ou ne sont pas au pouvoir, sur les problèmes fondamentaux du pays ; la participation au pouvoir de toute formation ayant obtenu au moins 5% des suffrages ( art. 77 de la Constitution) vise à ne pas laisser une partie des Rwandais s'aigrir dans l'« opposition » le temps d'une législature, comme cela se fait ailleurs.

**Pour conclure,**

Tout bien considéré, l'UE a toutes les raisons de faire confiance au Rwanda. Le nouveau Rwanda a montré qu'il sait ce qu'il veut et fait ce qu'il dit. Sa volonté d'unité, de démocratie et de développement est une détermination sincère et ferme.

Servilien M. Sebasoni  
Bruxelles, 19.10.04

Rappel : HRW = Human Rights Watch (New York), AI = Amnesty International (Londres), ICG = International Crisis Group (Bruxelles).